



MAIRIE DE CREYSSE
Département du Lot

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

15 décembre 2022

Présents : Mesdames Martine Bournet, Françoise Lavaud et Catherine Toutin (arrivée à 18h05)
Messieurs Jean-Pierre Bault, Guy Floirac, Francis Follet, Denis Gaillet et Laurent Wirth

Excusé : Madame Gabrielle Andries-Roussel (procuration donnée à Madame Lavaud Françoise)
Monsieur Pierre Circal

Invitée : Madame Chrystel Corniot, Conseillère aux Décideurs Locaux Service Gestion
Comptable de Saint-Céré

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Wirth

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du précédent procès-verbal
- Délibération : demande de subvention du collège des 7 tours pour un voyage scolaire
- Décision modificative : relative aux intérêts de l'emprunt relais
- Délibération : reversement de la taxe d'aménagement à Cauvaldor
- Délibération : acquisition d'un véhicule électrique en remplacement du C15
- Délibération : subvention exceptionnelle au SIVU âge tendre
- Local commercial : compte-rendu de la visite du bar associatif l'Oustal
- Présentation rapport annuel 2021 du SYDED
- Présentation RPQS 2021 du SMECMVD
- Divers

Début de séance : 17h45, salle polyvalente

→ VALIDATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022 a été arrêté à l'unanimité et avec une modification : la suppression du nom de l'administrée intéressée par un lot du lotissement.

→ DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DES 7 TOURS POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Le collège des 7 Tours de Martel nous sollicite pour une subvention, dans le cadre d'un voyage scolaire. Une élève domiciliée à Creysse est concernée par ce voyage. Les autres communes ont apporté une subvention à hauteur de 50€ par élève. Le Maire propose d'en faire de même.

Une subvention de 50€ par enfant, versée au collège des 7 Tours dans le cadre d'un voyage scolaire, a été approuvée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

→ DECISION MODIFICATIVE : RELATIVE AUX INTERÊTS DE L'EMPRUNT RELAIS

Une décision modificative concernant les intérêts de l'emprunt relais, rendue nécessaire par la hausse des taux d'intérêt, a été approuvée à l'unanimité.

Cet emprunt sera remboursé dès que possible, après réception du versement des subventions Région et Leader.

→ DELIBERATION : REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A CAUVALDOR

La commune ne comportant pas de zones d'activité, il n'y a donc pas lieu de reverser une taxe d'aménagement à Cauvaldor.

Madame Catherine Toutin rejoint la séance à 18h05.

→ DELIBERATION : ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE EN REMPLACEMENT DU C15

Après une présentation précise et documentée, faite par Monsieur Denis Gaillet, des différents choix possibles (Citroën, Peugeot, Renault) et des aides diverses (prime de conversion, bonus, aide du Département et de la Région), l'acquisition d'un véhicule Citroën Berlingo électrique a été approuvée à l'unanimité. Le coût pour la commune est estimé aux alentours de 10 000€. Le Conseil a donné son accord pour la commande et l'inscription de cet achat au budget.

→ DELIBERATION : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SIVU ÂGE TENDRE

Après un exposé de la situation financière du SIVU par Madame Chrystel Corniot, le Conseil a approuvé à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500€ pour clôturer leur exercice 2022.

→ PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2021 SYDED + RPQS 2021 SMECMVD

Monsieur le Maire a présenté le rapport annuel 2021 du SYDED et le RPQS 2021 du SMECMVD. Il a ensuite demandé s'il y avait des questions ou des remarques. Il n'y a rien à signaler de la part des membres du Conseil.

→ LOCAL COMMERCIAL : COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU BAR ASSOCIATIF L'OUSTAL

Monsieur Denis Gaillet a exposé la situation concernant le devenir du local commercial, ainsi que le retour de la visite du café associatif l'Oustal d'Espédailac :

- la création d'un éventuel café associatif n'entrerait pas en concurrence avec le restaurant du village,
- l'investissement a été minime,
- le fonctionnement repose sur une équipe de 6 bénévoles,
- il est ouvert une fois par semaine, tous les vendredis soir,
- des activités culturelles y sont assurées (jeux, conférences, musique...),
- une personne est habilitée pour exploiter le licence IV,
- la mairie est représentée dans le CA de l'association,

Ce fonctionnement semble conforme aux résultats du questionnaire qui a été adressé par la municipalité aux habitants de la commune de Creysse.

Le Conseil a donné son accord pour lancer cette initiative et pour l'organisation d'une réunion publique en janvier 2023, à l'occasion des vœux, en vue d'informer et d'échanger avec la population sur ce projet.

→ DIVERS

Par la suite, Monsieur le Maire informe sur les sujets suivants :

- la carte des zonages dans le cadre du PLUi-H,
- la situation du Palais des Congrès de Rocamadour.

Levée de séance : 20h30

Le secrétaire de séance,
Laurent Wirth.